



Lors de son allocution du 27 décembre 2021, le Premier ministre a indiqué qu'« à compter de la rentrée et pour une durée de 3 semaines, le recours au télétravail sera rendu obligatoire [...] à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours quand cela est possible.»

fichiers:



[Télécharger circulaire_tlt_oblig_v29_decembre_2021_vdef.pdf](#) (56.67 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Autorisations d'absence et temps de travail](#)

[Télétravail](#)

[Fonction publique](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank